



**COPADATA**  
Partner Community

# Accord Partner Community

## COPA-DATA

[www.copadata.com/partner](http://www.copadata.com/partner)  
[partner@copadata.com](mailto:partner@copadata.com)

## Accord Partner Community COPA-DATA

de Ing. Punzenberger COPA-DATA GmbH

Karolingerstrasse 7B

5020 Salzburg

Autriche

Tel.: +43 (0) 662 43 10 02 - 0

Fax : +43 (0) 662 43 10 02 - 33

E-mail : office@copadata.com

Le présent Accord COPA-DATA Partner Community (**Accord**) est conclu entre Ing. Punzenberger COPA-DATA GmbH (**COPA-DATA, nous, notre, nos**) et la Société que vous représentez (**Société, vous, votre, vos**). Le présent Accord régit les conditions de votre affiliation à la communauté de partenaires COPA-DATA Partner Community, programme de partenariat mondial de COPA-DATA. COPA-DATA Partner Community repose sur des partenariats commerciaux durables et à long terme, fondés sur la confiance mutuelle et un engagement solide. Vous déclarez être légalement autorisé à conclure le présent Accord au nom de votre Société.

### 1. Général

- a. COPA-DATA Partner Community (CDPC) vous donne accès (1) au contenu, aux informations, aux documents, au matériel de la marque tel que les logos et ressources de COPA-DATA (**matériel COPA-DATA**) et (2) au logiciel, aux services et téléchargements de produits COPA-DATA (**produits COPA-DATA**).
- b. La portée des droits et obligations liés à l'affiliation à la CDPC est basée sur les documents contractuels fournis séparément par COPA-DATA, en particulier le [Guide d'affiliation](#) pertinent pour votre type d'organisation (**Guide d'affiliation**) et les [Directives de la marque pour les membres COPA-DATA Partner Community](#) (Directives de la marque).



- c. COPA-DATA gérera la CDPC et vous contactera si nécessaire à cette fin en utilisant les coordonnées fournies au moment de l'inscription (par exemple, par e-mail, téléphone ou courrier). Cela comprend également la correspondance contenant les informations nécessaires à l'utilisation de l'affiliation à la CDPC.
- d. Le présent Accord s'applique à votre affiliation à la CDPC. Le présent Accord ne vous autorise pas à distribuer ou revendre des produits COPA-DATA. Nous nous réservons le droit de soumettre l'accès à la technologie COPA-DATA ou l'utilisation de produits COPA-DATA à des clauses contractuelles distinctes.

## **2. Garantie, responsabilité**

- a. Toutes les dispositions convenues au moment de la conclusion du présent Accord s'appliqueront, à moins que des dispositions spéciales distinctes n'aient été convenues.
- b. Toute information présentée dans le cadre de la CDPC sera mise à disposition exclusivement à titre d'information générale. Nous n'assumons aucune responsabilité quant à l'exactitude, exhaustivité ou utilité de ces informations. Toute confiance que vous accorderez à ces informations se fait à vos propres risques.
- c. Les sections 924 et 933 du Code civil autrichien (ABGB) ne sont pas applicables. En outre, toute garantie pour vices apparents est expressément exclue. La période de garantie est de six mois. Toute réclamation au titre de la garantie pour vices éventuels doit être formulée par écrit par le cocontractant dans un délai de deux jours ouvrables et doit être justifiée.
- d. COPA-DATA n'est pas responsable de la disponibilité constante des services énumérés dans le Guide d'affiliation. Cela comprend toute indisponibilité due à la maintenance, aux mises à jour logicielles ou aux circonstances indépendantes de la volonté de COPA-DATA. Vous reconnaissez que vous n'êtes pas autorisé à soumettre des réclamations dans le cadre de ce genre d'indisponibilité.



- e. COPA-DATA n'est tenu de dédommager des dommages subis dans les cas susmentionnés qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de la part de COPA-DATA. En cas de négligence ordinaire, COPA-DATA n'est tenu responsable que des dommages corporels. La responsabilité expirera six mois après votre prise de connaissance du dommage et de la partie responsable.
- f. COPA-DATA n'est pas responsable en cas de dommage indirect, perte de revenu, perte d'intérêt, économies non réalisées, dommage consécutif ou financier, perte résultant de réclamations de tiers, et n'est aussi responsable ni en cas de perte de données et de programmes, ni pour leur récupération.
- g. COPA-DATA n'est responsable des dommages consécutifs qu'en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave.
- h. Vous êtes responsable de la maintenance de votre propre infrastructure (par exemple, pour vous assurer que cette technologie est conforme à la technologie de pointe actuelle) à vos propres frais et risques. COPA-DATA n'est pas responsable de l'infrastructure de son partenaire contractuel.

### 3. Propriété intellectuelle

- a. Chaque partie possède et se réserve tous les droits, titres et avoirs relatifs à sa propriété intellectuelle et autre, et aucune des parties ne peut accorder de tels droits à l'autre, à moins que cela n'ait été expressément convenu dans un accord distinct.
- b. Aucune partie ne peut supprimer les droits d'auteur, marques déposées, brevets ou toute autre information similaire du matériel appartenant à l'autre partie.
- c. À moins qu'il n'en soit convenu entre vous et COPA-DATA dans un accord distinct, le présent Accord n'accorde à aucune partie les droits, titres, avoirs ou licences pour toute marque déposée, dénomination commerciale, présentation ou tout logo appartenant à l'autre partie (ci-après collectivement appelés **marques déposées**). En plus des Directives de la marque pour les membres COPA-DATA Partner Community, ce qui suit

s'appliquera : Vous pouvez, jusqu'à ce que COPA-DATA en décide autrement, utiliser le nom de la société, les noms des produits et les marques déposées ou COPA-DATA (**marques déposées COPA-DATA**) en texte clair, ainsi que les logos de produits et de société COPA-DATA pour identifier la technologie et les services COPA-DATA et pour y faire référence. Tout étiquetage faisant référence à COPA-DATA doit éviter toute confusion probable quant à votre relation avec COPA-DATA et doit être conforme aux Directives de la marque et au Guide d'affiliation. Vous devez rectifier toute utilisation abusive dès que COPA-DATA vous en informe. Nous pouvons annuler votre autorisation d'utiliser le nom de la société COPA-DATA, les noms des produits et les marques déposées en texte clair, ainsi que les logos de la société et des produits COPA-DATA, à tout moment par voie de notification écrite.

- d. Par le présent Accord, vous donnez à COPA-DATA l'autorisation (à moins que vous n'annuliez cette autorisation en contactant [partner@copadata.com](mailto:partner@copadata.com)) de traiter et utiliser le logo de votre société et le nom de votre société à des fins de référencement sur Internet, ainsi que sur tout matériel publicitaire et de marketing.

#### 4. Durée et résiliation

- a. Le présent Accord commence dès l'acceptation de l'Accord en cochant la case appropriée lors de l'inscription sur <https://www.copadata.com/partner-registration> et se termine à la résiliation. L'Accord n'entrera juridiquement en vigueur que lorsque COPA-DATA vous l'aura confirmé par écrit (par exemple, sur papier ou par fax) ou par e-mail.
- b. Lors de votre inscription, vous devez fournir des renseignements véridiques, complets et précis.
- c. Vous devez protéger vos informations de connexion contre tout accès non autorisé.
- d. Le droit de conclure le contrat est exclu. COPA-DATA se réserve le droit de refuser la conclusion d'un contrat sans motif.
- e. Chaque partie peut résilier cet Accord sans motif comme suit :



- i. 30 jours avant la fin du trimestre correspondant par e-mail. Vous devez adresser cette notification de résiliation à [partner@copadata.com](mailto:partner@copadata.com) et COPA-DATA doit l'adresser à l'adresse e-mail que vous avez fournie au moment de l'inscription ;
- ii. immédiatement, quelle que soit la raison, en particulier lorsqu'une partie viole ou n'a pas respecté ses obligations conformément à la section 5 (Vie privée et protection des données) ou 6 (Confidentialité) ; ou
- iii. immédiatement, lorsqu'une partie a violé les droits de propriété intellectuelle de l'autre partie ou en cas de « violation irrémédiable ».

« **Violation irrémédiable** » désigne toute violation ou inexécution de cet Accord lorsqu'il est impossible de trouver une solution rapide à cause des circonstances.

- f. À la résiliation de cet Accord : (1) Votre affiliation à la CDPC prendra fin ; (2) vous cesserez d'utiliser tout matériel COPA-DATA et contenu COPA-DATA et les rendrez à COPA-DATA immédiatement ou, à la demande de COPA-DATA, vous les détruirez ; et (3) vous cesserez immédiatement de vous désigner comme membre de la CDPC. À moins qu'il n'en soit convenu autrement, seules les sections 2 (Garantie, responsabilité), 3 (Propriété intellectuelle), 5 (Vie privée et protection des données), 6 (Confidentialité), 7 (Lieu d'exécution, tribunal compétent, choix de la législation, langue du contrat) et 8 (Autres) restent valables en cas de résiliation de l'Accord.
- g. Critères d'éligibilité Les critères d'éligibilité sont énoncés dans le Guide d'affiliation qui peut être téléchargé [ici](#). Pour être accepté et demeurer membre, vous devez satisfaire aux critères d'éligibilité au moment de l'inscription et pour la durée du présent Accord.
- h. Non-respect des critères d'éligibilité. Si vous ne répondez plus aux critères d'éligibilité de la CDPC, COPA-DATA vous en informera et vous aurez 30 jours pour corriger tout non-respect des critères. Si vous n'y remédiez pas dans un délai de 30 jours, COPA-DATA est autorisé à déclasser votre Société en fonction des critères d'éligibilité respectés ou à résilier immédiatement le contrat. Vous pouvez rétablir votre éligibilité en respectant les critères d'éligibilité concernés à la satisfaction de COPA-DATA.



## 5. Vie privée et protection des données

- a. Les parties s'engagent à respecter les dispositions pertinentes en matière de protection des données, en particulier celles relatives à la confidentialité des données. En cas de violation de la protection des données, vous vous engagez à indemniser COPA-DATA de toute perte et à dégager COPA-DATA de toute responsabilité. Si nécessaire, vous aiderez COPA-DATA à respecter et remplir ses obligations en matière de protection des données.
- b. Vous reconnaissez avoir lu et compris les informations relatives à la protection des données de COPA-DATA que vous pouvez télécharger sur [www.copadata.com/privacy](http://www.copadata.com/privacy).

## 6. Confidentialité

- a. À moins que les parties n'aient conclu un accord de confidentialité distinct, les dispositions suivantes s'appliquent :
- b. Vous êtes tenu de garder confidentielles toutes les informations concernant COPA-DATA ou ses services reçues dans le cadre de cette relation contractuelle, à moins que COPA-DATA n'ait donné son consentement exprès pour la divulgation de ces informations, ou lorsque la façon dont ces informations sont fournies montre sans aucun doute qu'elles sont destinées à être divulguées (par exemple, informations provenant du matériel publicitaire ou du site Web du client final). Cela comprend les informations qui vous ont été communiquées directement par COPA-DATA et celles communiquées par des tiers. Cette obligation continuera également de s'appliquer après la fin du contrat.

## 7. Lieu d'exécution, tribunal compétent, choix de la législation, langue du contrat

- a. Le lieu d'exécution est le siège social de COPA-DATA.
- b. Le seul tribunal compétent pour tout litige découlant du présent contrat ou en relation avec celui-ci est le tribunal compétent de Salzbourg, en Autriche.**



- c. La relation juridique entre COPA-DATA et votre Société est exclusivement soumise au droit autrichien, à l'exclusion de règles de conflit de lois internationales. Les dispositions de la CVIM ne s'appliquent pas.
- d. La langue du contrat est l'allemand.

## **8. Autres**

- a. COPA-DATA peut vous contacter en utilisant l'adresse e-mail, le numéro de téléphone ou l'adresse physique que vous avez fournis au moment de l'inscription. Sauf indication contraire dans cet Accord, toute correspondance doit être envoyée à COPA-DATA à Ing. Punzenberger COPA-DATA GmbH, FN 56922i, Karolingerstrasse 7B, 5020 Salzburg, Autriche, Europe.
- b. COPA-DATA est autorisé, à sa seule discrétion, à réaliser elle-même les prestations ou, en cas d'exécution de prestations faisant l'objet du contrat, à faire appel à un tiers, en particulier les filiales locales COPA-DATA, ainsi qu'à réaliser des livraisons partielles en cas de prestations divisibles. Votre Société n'est pas autorisée à céder à des tiers des droits ou obligations découlant du présent contrat.
- c. Votre Société doit fournir à COPA-DATA toutes les informations et tous les documents immédiatement et spontanément, et doit informer COPA-DATA de toutes les procédures relatives au contrat en litige, même si ces circonstances sont découvertes pour la première fois pendant la durée du contrat. Votre Société doit également fournir à COPA-DATA les informations et documents supplémentaires sur demande et dans une mesure appropriée à l'intensité de la collaboration.
- d. Si les produits et services COPA-DATA ne sont pas approuvés pour le pays du siège social de votre Société, votre Société sera tenue de vérifier et de confirmer la conformité des services et produits COPA-DATA qu'elle utilise aux dispositions légales applicables dans le pays du siège social de votre Société et/ou dans sa zone d'activité.



- e. Si vous souhaitez publier des textes (par exemple, des textes publicitaires) relatifs à votre affiliation à la CDPC, vous devez d'abord obtenir le consentement écrit de COPA-DATA pour chaque texte. En outre, vous êtes également tenu de vérifier la recevabilité juridique des publications pour le pays où ces textes seraient publiés et d'indemniser et de dégager COPA-DATA de toute responsabilité à cet égard.
- f. Rien dans le présent Accord ne limite la capacité de COPA-DATA à (1) travailler avec la technologie d'un prestataire tiers et à l'utiliser ; ou à (2) acheter de nouveaux produits ou développer ou vendre de nouveaux services, à améliorer les produits existants, ou commercialiser les produits ou services nouveaux, améliorés ou existants.
- g. Le terme « Partenaire » n'est utilisé qu'à titre de référence. Les parties sont considérées comme contractants indépendants et n'ont pas l'intention d'établir une relation employeur-employé, une entreprise commune, une relation de mandataire ou fiduciaire.
- h. COPA-DATA se réserve le droit d'adapter à tout moment les différentes exigences et conditions préalables et les différents contenus de services définis dans le Guide d'affiliation et dans les Directives de la marque, afin de les aligner sur les objectifs actuels de COPA-DATA et sur les circonstances de l'environnement du marché. Toutefois, de telles adaptations ne seront effectuées que si elles sont nécessaires pour des raisons techniques ou économiques et si elles sont raisonnables à vos yeux. Ces adaptations seront considérées comme acceptées si vous ne vous y opposez pas par écrit en justifiant votre objection dans les 30 jours suivant la date à laquelle ces modifications ont été effectuées. Si vous vous opposez à ces modifications, COPA-DATA doit vous consulter et trouver une solution mutuelle dans un délai de trois mois ou, à défaut, déclarer que COPA-DATA annulera les modifications ou résilier le contrat. Tout retard dans l'exercice ou le non-exercice des droits ou actions judiciaires de la part d'une partie en vertu du présent contrat entraînera la renonciation à ces droits ou à tout autre droit ou action judiciaire disponible. Une renonciation aux droits ne sera considérée comme valide que si elle a été faite par écrit et signée par un représentant autorisé de la partie renonciatrice.



- i. Si une disposition de cet Accord est jugée illégale, invalide ou inapplicable, les autres dispositions n'en seront pas affectées et les parties modifieront l'Accord pour donner effet à la clause supprimée dans la mesure du possible.
- j. Sous réserve de dispositions contraires dans le présent Accord, tout changement ou modification d'une disposition de cet Accord n'entrera en vigueur que lorsque les représentants autorisés des deux parties l'auront signé par écrit.
- k. Le présent Accord (y compris le Guide d'affiliation, les Directives de la marque et tout document joint ou connexe) constitue l'intégralité de l'accord relatif au CDPC entre les parties. Il remplace tous les accords précédents et toutes les communications et assurances précédentes entre les parties se rapportant au CDPC.
- l. Si votre Société offre des suggestions, commentaires ou autres retours sur les produits et services COPA-DATA, COPA-DATA peut utiliser ces informations à toute fin sans aucune obligation. COPA-DATA ne divulguera pas la source de ces retours sans consentement. Sauf convention expresse et écrite de COPA-DATA, le contenu de ces retours ne sera soumis à aucune obligation de confidentialité de la part de COPA-DATA.





**COPA-DATA**  
Partner Community

© Ing. Punzenberger COPA-DATA GmbH.

Tous droits réservés. Ce document est protégé par le droit d'auteur et ne peut être reproduit, utilisé ou photocopié sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans permission écrite de Ing. Punzenberger COPA-DATA GmbH. Les données techniques incluses ne sont fournies qu'à titre d'information et ne présentent aucun caractère légal. Le logo COPA-DATA, zenon, zenon Analyzer, zenon Supervisor, zenon Operator, zenon Logic et straton sont des marques déposées de Ing. Punzenberger COPA-DATA GmbH. Toutes les autres marques et tous les autres noms de produits peuvent être des marques déposées de leurs propriétaires représentatifs. Document sujet aux changements, techniques ou autres.